

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
SCOLAIRE DE
BRUGNY-ABLOIS-VINAY**

1, Place du Général de Gaulle
51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone: 03-26-59-95-00

Télécopie: 03-26-51-95-53

E-mail : mairiestmartindablois@wanadoofr
site internet : www.saintmartindablois.fr



**BRUGNY -
VAUDANCOURT**



**SAINT MARTIN
D'ABLOIS**



VINAY

S.I.SCO.B.A.VI

- Comité Syndical du 18 Novembre 2016

Suite à la convocation en date du 14 Novembre 2016, les membres du comité syndical du S.I.SCO.B.A.VI, sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle le Jeudi 18 Novembre 2016 à 18 H 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Projet de construction de locaux pour l'école maternelle (près de l'école élémentaire).
- Equipement informatique : école maternelle.
- Indemnité de gestion allouée au Comptable du Trésor.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal –

L'an deux mil seize, le 18 novembre à 18 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance, avec voix délibérative :

- Membres de la commune de Saint Martin d'Ablois :
- Mrs Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Mmes Ingrid BOURLON, Laurence CORNU,

Membres de la commune de Brugny Vaudancourt :
-Mrs Bertrand FREMY, André LEJEUNE, Mme Isabelle CANIVEZ,

-Membres de la commune de Vinay :
-Mr Ulrich MARY, Mmes Isabelle OUY, Carole PINEL.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Assistait à la réunion sans voix délibérative : Monsieur Benoît DUPONT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité syndical.

Madame Ingrid BOURLON a été désignée pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans aucune remarque.

N° 1 – Projet de construction de locaux pour l'école maternelle (près de l'école élémentaire).

Le Président invite Monsieur Olivier MULS à présenter l'étude préalable à la construction de locaux pour l'école maternelle.

Après ladite présentation, un débat s'instaure et il en résulte que la construction de locaux pour l'école maternelle dans l'enceinte du terrain de l'école élémentaire est réalisable.

Il est décidé que ce projet et notamment les conditions financières seront débattues au cours d'une prochaine réunion.

N° 2 – Honoraires d'architecte pour études préliminaires.

A l'unanimité, il est décidé de régler les honoraires relatifs aux études préliminaires de construction de locaux pour l'école maternelle réalisées par le cabinet d'architecture A 4, soit 2160€ T.T.C d'où le transfert de crédit suivant :

Transfert de 2160 euros du compte 61522 au programme d'investissement n° 21312-49 (construction locaux École Maternelle)

+023 dépenses 2160 euros

+021 recettes 2160 euros

La séance a été levée à 20 H 15.